

# Le nouveau Petit rapporteur.



Le Conseil Municipal du 31 janvier 2024 a délibéré et pris les décisions suivantes :

1. Approbation du dernier procès-verbal : à l'unanimité.

2. Convention Agence de l'Eau – Parking filtrant salle des fêtes :

Suite aux travaux en 2022, la commune est invitée à signer une convention avec l'Agence de l'eau, afin de clore ce dossier et de percevoir enfin la subvention de 54 000 €.

3. Orientations budgétaires :

Le conseil évoque les différentes pistes, dans le respect de nos moyens, et sans contracter de prêt. Certains chantiers sont d'ores et déjà programmés, notamment la voirie des rues Pasteur et de Normandie, ainsi que le remplacement de la 2<sup>ème</sup> partie de l'éclairage en LED. D'autres projets sont à l'étude, par exemple la création d'un parking du côté Est de l'école...

4. Salle polyvalente – tarification:

Compte-tenu de l'inflation et de la forte augmentation des factures d'énergie, le conseil décide de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente aux associations et assimilés.

Pour un événement avec recette, le montant s'élèvera à partir du 1<sup>er</sup> février 2024, à 200 €.

5. Eclairage public:

Le conseil valide la 2<sup>ème</sup> tranche et dernière partie de remplacement de l'éclairage public. Le passage aux ampoules LED permettra une économie annoncée d'environ 80 %.

Cout de l'opération 42 948 € HT subventionné par le Fonds vert.

6. Travaux – Voieries :

Le conseil fait le point sur l'avancement du projet de rénovation des rues Louis Pasteur et de Normandie. Le conseil approuve le projet d'estimation à 206 000 € HT, ces travaux s'inscrivent dans une démarche écologique avec un enrobé drainant, plusieurs co-financements seront nécessaires. Des subventions à l'Agence de l'eau, la Communauté Européenne d'Alsace et la Région Grand Est seront demandées.

## 7. Divers :



Date à retenir :

- **14 février:** Carnaval des enfants, défilé – départ 14h place de la Caserne des sapeurs-pompiers, puis goûter et animation à la salle polyvalente.
- .....
- Le Conseil valide un projet d'aménagement de pistes cyclables proposé par la ComCom notamment la matérialisation au sol – côté Ouest du village – d'une « piste cyclable »
  - La vente de bois a rapporté 10 590 €, ce qui permettra de couvrir les frais engagés.
  - Lancé en 2011 par les ministères de la Santé et de l'Intérieur, et piloté par le CHU Alpes-Grenoble, le **114 est le service public d'urgence gratuit, disponible 24h/24h et 7j/7, réservé aux personnes sourdes, sourd aveugles, malentendantes et aphasiques**, pour contacter, grâce au dispositif de Conversation Totale (visio, texte, voix, images) les secours les plus proches, par SMS, internet et via l'application « Urgence 114 ».
  - **La Communauté de Communes s'est dotée d'un nouveau règlement d'assainissement collectif et eaux pluviales.** Celui-ci définit les conditions et les modalités auxquelles sont soumises les installations d'assainissement collectif et les écoulements d'eaux pluviales, et détermine les relations entre les usagers du service et le service lui-même. Il a pour but de fixer les droits et les obligations de chacun dans les différents domaines d'intervention. Pour les habitations relevant de l'assainissement non collectif (fosses), ils sont uniquement concernés par la partie sur les eaux pluviales. Le nouveau règlement d'assainissement est consultable sur le site internet de la communauté de communes [www.cc-alsacerhinbrisach.fr](http://www.cc-alsacerhinbrisach.fr), est disponible au siège de la CCARB, et peut être transmis lors d'une demande effectuée via l'adresse [assainissement@alsacerhinbrisach.fr](mailto:assainissement@alsacerhinbrisach.fr) ou par demande au 03 89 72 56 49. Vous pouvez également y télécharger le « mémento assainissement ».
  - Service de covoiturage KLAXIT :



### LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH LANCE SON 1ER SERVICE DE COVOITURAGE

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, et sous l'impulsion du PETR Rhin Vignoble Grand Ballon, la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, en partenariat avec 6 communautés de communes du département et le prestataire Klaxit, vient de lancer sur son territoire, une démarche de covoiturage pour les trajets domicile-travail. **Le dispositif est opérationnel depuis lundi 16 octobre 2023 ; l'application Klaxit est dès à présent disponible en téléchargement sur l'App Store et Google Play.**

- Rappel : Jour de passage du ramassage des ordures ménagères modifié ! **le JEUDI !**
- Modification de la collecte des déchets encombrants :

## HORAIRES DÉCHÈTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>BIESHEIM</b> 01/11 au 31/03	Hiver 10h - 12h 13h - 17h	10h - 12h 13h - 17h	10h - 12h 13h - 17h	10h - 12h 13h - 17h	10h - 12h 13h - 17h	10h - 17h
	Été 01/04 au 31/10	9h - 12h 13h - 18h	9h - 12h 13h - 18h	9h - 12h 13h - 18h	9h - 12h 13h - 18h	9h - 18h
<b>BLODELSHEIM</b> 01/11 au 31/03	Hiver 10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 17h
	Été 01/04 au 31/10	10h - 12h 14h - 18h	10h - 12h 14h - 18h	10h - 12h 14h - 18h	10h - 12h 14h - 18h	9h - 18h

## NOUVEAUX HORAIRES POINTS VERTS

Uniquement pour les gravats et végétaux

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>DESSENHEIM</b> 01/11 au 31/03	Hiver 14h - 16h			14h - 16h		14h - 16h	10h - 13h
	Été 01/04 au 31/10	14h - 18h		14h - 18h		14h - 18h	9h - 13h
<b>HEITEREN</b> 01/11 au 31/03	Hiver 10h - 12h		10h - 12h		10h - 12h	10h - 12h	10h - 17h
	Été 01/04 au 31/10	9h - 13h		9h - 13h		9h - 13h	14h - 18h